



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 16 juin 2016 Procès-verbal n°253

Présent-e-s : M. Cyril Baudin (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
M. Philippe Gillabert
Mme Verena Jendoubi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer
M. Philippe Tièche

Excusée : Mme Natacha Gonzalez

Exécutif : Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Excusé : M. René Riem, maire

Verbaliste : Mme Céline Fournier

Ordre du jour

1. Assermentation de Monsieur Sylvain Fuser en tant que conseiller municipal
2. Approbation du PV n° 252 de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2016
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Maire et des Adjointes
5. Propositions du Conseil municipal
6. Rapports de commission
 - Inter-Champagne du 10 mai 2016
 - Affaires sociales du 19 mai 2016
 - Affaires sociales du 25 mai 2016
 - Feu du 23 mai 2016
 - Espaces publics, routes et environnement du 30 mai 2016
7. Projets de délibération
 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit pour la partie communale de la réfection de l'enrobé bitumineux du chemin du Martinet dans le cadre des travaux d'installation d'un collecteur primaire menés par les Services industriels de Genève (SIG)
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Le Président ouvre la séance en excusant les absences de Mme Gonzalez et de M. Riem.

Mme Jendoubi demande l'ajout, à l'ordre du jour, du point « Examen d'une demande de naturalisation ».

Cette modification est validée par le Conseil municipal.
--

1. Assermentation de Monsieur Sylvain Fuser en tant que conseiller municipal

Le Président invite l'assemblée à se lever et donne lecture de la formule du Serment : « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder consciencieusement le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer* ».

Monsieur Sylvain Fuser lève la main droite et prononce : « Je le promets » (Applaudissements de l'assemblée).

Le Président remercie le Conseil municipal de l'avoir élu à la tête du Conseil municipal. Il espère que les séances de CM et de commissions continueront sur les mêmes bases que jusqu'à présent.

2. Approbation du PV n° 252 de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2016

Page 5, 3^{ème} puce, milieu de paragraphe : « peu amène » est remplacé par « peu à même ».

Le PV n°252 de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2016 est adopté, sous réserve de cette modification, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

- Invitation au Gena Festival : **Le Président** donne lecture de l'invitation adressée aux autorités communales concernant l'apéritif officiel du Gena Festival le vendredi 8 juillet 2016 à 18h30 sur le terrain de Foot. Il invite les membres du CM à lui donner réponse par mail d'ici la semaine prochaine et transmettra le nombre de participants aux organisateurs.
- Château de Penthes : Le Président imagine que les membres du CM ont eu connaissance de cette invitation.

4. Communications du Maire et des Adjointes

Mme Scheibler :

- **Burkina Faso** : le projet d'ouverture d'un centre de formation en agriculture biologique à Pô pourra voir le jour grâce au financement assuré par la Direction du développement et de la coopération (DDC) à hauteur de 73%.
- **Famille Krasniqi** : depuis le 28 mai dernier, une pétition munie de plus de 820 signatures circule dans la commune d'Avully, demandant que l'avis d'expulsion de la famille Krasniqi (signifié le 1^{er} janvier 2016) soit réexaminé au plus vite. Cette famille Kosovare albanophone vit à Avully depuis le 1 août 2014 ; le père de famille subvenait entièrement à l'entretien de sa famille. Au vu de l'avis d'expulsion, il lui est toutefois interdit de travailler depuis le 1^{er} janvier 2016 de cette année et la famille ne vit que grâce aux dons et collectes de certains communiers. Un avocat a entretemps déposé un recours contre la décision du Département fédéral dirigé par Mme Sommaruga. Devant la gravité de la situation, M. Riem a écrit au Président du Grand Conseil pour demander l'arrêt de la procédure d'expulsion. La décision revient malheureusement en dernier recours au Conseiller fédéral en charge. Cette expulsion met en danger vital la mère de famille, qui fut victime d'actes odieux de la part de sa famille, voire de viol en présence de ses jeunes enfants, sa faute étant d'avoir refusé le mari que sa famille lui avait choisi. Un retour au pays signifierait, pour cette mère de famille, une mort certaine.

Le Président demande si une lettre de soutien du Conseil municipal pourrait avoir un poids dans cette affaire. Mme Scheibler répète que le cas est traité par Berne. La bonne nouvelle réside dans le fait que cette famille semble avoir enfin un avocat efficace.

Mme Maison :

- **Souche sur la route du Moulin-Roget** : un courrier a été adressé au propriétaire de la parcelle et la Mairie reste dans l'attente d'une réponse afférente à l'élimination de cette souche.
- **Eclairages publics** : suite à l'intervention d'un conseiller municipal la panne signalée a été réparée. Ces éclairages publics sont sis sur le domaine public et font l'objet de contrat entre l'Etat et les SIG, qui ont un délai maximum d'intervention de 10 jours, après tout signalement de panne qui peut être fait par n'importe qui, par téléphone (022/420.88.11) ou mail (siglumiere@sig-ge.ch)

M. Fuchs demande ce qu'il en est des candélabres en panne positionnés sur les routes

communales, notamment sur la route d'Epeisses. **Mme Maison** répond que les pannes peuvent être signalées à la Mairie.

5. Propositions Conseil municipal

Néant

6. Rapports de commission

• Inter-Champagne du 10 mai 2016

Mme Carmona Fischer évoque les discussions survenues au sein de la commission (cf. PV de séance) et conclut en se faisant l'écho de la proposition, qui vise à mandater l'Exécutif pour écrire un courrier aux 6 communes de la Champagne (soit Avusy, Chancy, Soral, Laconnex, Cartigny et Aire-la-Ville) en leur expliquant la démarche et en leur demandant si elles ont la volonté de collaborer sur certains secteurs. **M. Matthey-Jonais** suggère, pour accélérer le mouvement, que la commission adresse directement cette demande de partenariat aux communes de la Champagne, sous réserve d'un accord de l'exécutif. **Mme Carmona Fischer** précise que la commission s'est demandé s'il ne serait pas plus opportun de parler directement aux commissions des autres communes, plutôt que de passer par les exécutifs. En tant que présidente de la commission, Mme Carmona Fischer ne peut que présenter la proposition de la commission, qui suggère de déléguer cette mission à l'exécutif. Mme Carmona-Fischer est toutefois prête à revoir cette position pour en proposer subsidiairement une autre. **M. Dethiollaz** souligne que deux questions sont ici posées : est-ce à la commission de prendre directement contact avec les conseillers municipaux des communes de la Champagne, respectivement au CM de mandater l'exécutif pour ce travail ? Il serait bien de connaître l'avis de l'exécutif. **Mme Scheibler** précise que M. Riem a abordé la question avec les maires et adjoints de la Champagne, qui ne sont pas du tout intéressés. La commission pourrait en revanche prendre langue avec les autres conseillers municipaux. **M. Fuchs** relève que les autres CM n'ont pas de commission « Inter Champagne » ; la commission n'a donc pas de répondant direct dans les autres communes.

Sur décision du Conseil municipal, le bureau du CM s'adressera aux bureaux des CM des communes de la Champagne pour leur expliquer la démarche.

• Affaires sociales du 19 mai 2016

Mme Jendoubi précise que la commission a bénéficié d'une présentation de l'opération éco-sociale des SIG (se référer, pour les détails, au PV du 19 mai 2016). Depuis 2009, plusieurs communes du canton ont participé à ce programme, pour un total de 12'300 logements visités et une économie d'électricité de 4.3 gigawatts, ce qui correspond à la consommation de 1'870 logements modestes. Sur le volet social, des « ambassadeurs » sont formés (190 depuis 2009) pour porter cette démarche. Ces personnes se trouvent généralement dans une situation fragile, parfois en recherche d'emploi. 2/3 d'entre-eux ont pu trouver, soit un emploi stable soit reprendre une formation. Cette opération a un coût et ne rapporte rien à la commune, si ce n'est le prestige de contribuer à une démarche de développement durable et d'inciter les habitants à participer à une posture responsable en matière de consommation énergétique. La commission propose donc au Conseil municipal d'accepter un accord de principe pour une entrée en matière sur l'étude d'un projet chiffré, élaboré par les SIG, avant de déterminer quels foyers pourraient participer. Bien que n'étant pas opposée à l'idée, **Mme Papaioannou** souligne que plus la commune va aider, plus elle va assister ces familles et ne pas les rendre responsables aux économies énergétiques. Lancer une nouvelle étude pour connaître le coût de l'opération et revenir ensuite avec une demande financière semble inopportun. **M. Fuchs** juge que le projet, tel que présenté, n'est pas du tout réaliste en l'état. Il souhaiterait connaître le nombre de logements concernés par ce projet, pour en mesurer les coûts induits pour la commune. Un minimum de logements était requis pour que les SIG se lance dans cette opération, or M. Fuchs n'est pas sûr que l'on arrive à trouver suffisamment de logements sociaux à Avully. Tant qu'il n'aura pas un projet clair, précis et détaillé, y inclus sur le coût à supporter par la commune, il s'y opposera. **Le Président** relève que la commission voulait obtenir du CM un accord de principe pour justement obtenir ces éléments, notamment chiffrés. Il ne s'agit pas de s'engager financièrement mais simplement d'aller plus loin dans l'examen du projet. **M. Dethiollaz** pense que ce genre de projet est plus adapté à des villes (Vernier ou Onex) qu'à un village ; un projet cas échéant adapté à la commune devrait être présenté. **Mme Jendoubi** indique qu'un programme général a été présenté à la commission, qui ne sait pas, à l'heure actuelle, combien de personnes se-

raient potentiellement concernées ni si le potentiel minimal serait atteint (selon les critères définis pour qualifier un logement social), d'où la demande formulée, qui vise à accepter un accord de principe pour une entrée en matière sur l'étude d'un projet chiffré, élaboré par les SIG. Le CM pourrait alors se positionner sur la base d'un projet précis ; il pourrait décider des familles auxquelles adresser cette proposition et dès lors connaître le coût à prendre en charge par la commune. **Mme Scheibler** relève que SIG a développé ce programme dans des HLM, or Avully n'en a quasi plus ; un autre critère d'attribution devrait donc être retenu. **M. Fuser** souligne qu'à l'échelle communale, ce projet peut uniquement intéresser les appartements communaux, qui sont en nombre très limité. Il appartient à la commune de savoir si elle souhaite financer cette opération sur ses propriétés. Pour le reste, il revient aux propriétaires privés de ces bâtiments et aux régies de faire le choix de se lancer – ou non – dans la démarche. Ces logements sont occupés par des locataires non subventionnés par l'Etat, qui n'entrent donc pas dans la catégorie prévue par le projet. **M. Fuser** ne voit donc pas quelle serait la pertinence d'une telle étude pour un public qui n'entre pas dans les critères fixés. **Mme Scheibler** relève que l'objectif ne vise pas à faire réaliser des économies à la commune, mais bien aux locataires des appartements qui paieront moins d'électricité. **Le Président** indique que les SIG, en cas d'entrée en matière du CM, proposeront sans doute une étude plus précise, avec des données plus précises, notamment sur les personnes chez qui il est imaginé prospecter, soit autant d'éléments qui permettront au CM de prendre sa décision en toute connaissance de cause. Si le CM donnait son accord de principe, quelle serait l'étape suivante, demande **M. Matthey-Jonais**. La commune aurait-elle un coût à supporter, que ce soit en temps ou en argent ? Un représentant des SIG viendra sans doute en mairie pour rencontrer l'exécutif et le personnel pour pouvoir réaliser son étude. **M. Fuser** explique que les SIG se sont engagés devant la commission à réaliser gratuitement cette étude. **Mme Minasso Rota** ajoute qu'un projet sera ultérieurement lancé, qui concernera tous les propriétaires de villas. Les SIG ne pourraient-ils pas étendre leur étude à ces propriétaires (qui devront payer la prestation). **Le Président** estime que ces éléments doivent être discutés en commission. Le CM doit pour sa part se concentrer sur la proposition, qui vise à accepter un accord de principe pour une entrée en matière sur l'étude d'un projet chiffré, élaboré par les SIG et donc sans aucun coût pour la Commune. Cet accord pourrait être donné sous réserve que l'étude soit gratuite, note **M. Fuser**. Et sans conséquence pour les services communaux, ajoute **M. Matthey-Jonais**.

La proposition de la commission, visant à accepter un accord de principe pour une entrée en matière sur l'étude d'un projet chiffré, élaboré par les SIG et qui ne doit rien coûter à la commune, **est validée** (6 oui, 6 non, 1 abstention, vote positif du Président).

Départ de Mme Carmona Fischer, 20h10.

- **Affaires sociales du 25 mai 2016**

Mme Jendoubi précise que cette séance (cf. PV) avait pour objet d'étudier les demandes de soutien présentées par Mate Cocido, SET – Soigner les Enfants de Tchernobyl, Espace-liens Palestine, et de faire une proposition en vue d'une utilisation appropriée du montant de Frs. 6'000 prévu dans le budget 2016 pour l'aide au développement.

Pour 2016, La commission propose de décider des soutiens suivants : Mate Cocido : Frs 2'500 ; Espace-liens : Frs 2'000 ; SET : Frs 1'500.

Pour 2017, la commission propose de réduire le soutien financier (de Frs 6'000 à 4'000) à l'association Remetea et d'attribuer la différence à Mate Cocido qui serait soutenu à hauteur de Frs 4'000. Pour ce qui est du montant restant disponible au budget 2017 pour l'aide au développement, la commission se positionnera en temps voulu. Les Frs 6'000 prévus au budget pour 2016 étant dépensés, **M. Dethiollaz** en déduit qu'aucune nouvelle demande ne pourra être honorée durant l'année. **Mme Jendoubi** confirme que la totalité de la somme à disposition serait utilisée. Cette ligne budgétaire s'élève au total à Frs 7'000, dont Frs 1'000 réservés pour l'aide d'urgence. A la dernière Commission, Mme Scheibler a annoncé que Frs 500 avaient été versés pour le soutien à l'Equateur. Il restera donc Frs 500 jusqu'à la fin de l'année. La commission a toujours fonctionné de la sorte, en réfléchissant aux attributions possibles (aussi à plus long terme) plutôt qu'en dépensant ces fonds au coup par coup, considérant qu'il est plus utile de soutenir un projet sur la durée (hormis situations d'urgence, catastrophes).

La proposition : pour 2016 de soutenir Mate Cocido pour Frs 2'500, l'Espace-liens pour Frs 2'000 et SET pour Frs 1'500 ; pour 2017 de réfléchir à une baisse de soutien financier

de l'association Remetea et d'attribuer la différence à Mate Cocido, **est acceptée par 8 oui, 2 refus et 1 abstention.**

• **Feu du 23 mai 2016**

M. Binet indique que 2 petites modifications doivent être apportées au PV :

- Page 1, avant-dernier par. : il convient de lire ici « M. Riem nous dit qu'Avusy compte 3 chefs d'intervention (CI) comme Avully, et que Chancy en a 7 ».
- Même par., 3 phrases plus loin : « cohérence » doit être remplacée par « convention ».

M. Dethiollaz demande à son tour une correction, en page 2, 1^{er} par : « ce véhicule pourra être disponible » doit être remplacé par « le projet pourra être mis en place ».

Mme Jendoubi relève que la commission Inter-Champagne planche elle aussi sur l'intercommunalité ; il serait donc bien de coordonner les réflexions. Il serait par ailleurs intéressant de voir comment d'autres communes, à l'exemple Corsier, Hermance et Anières, ont géré leurs collaborations pour profiter de leur expérience. **M. Dethiollaz** rappelle que le groupe de travail qui concerne les compagnies de Chancy, Avully et Avusy date de plus d'une année déjà ; la discussion a notamment porté sur le concept de COHERAN et de son fonctionnement. **Mme Maison** ajoute que la Convention concernant les chefs d'intervention (et inspirée de CoHerAn) est en cours de signature entre les 3 communes. **Mme Minasso Rota** se réfère à la proposition afférente à l'acquisition d'un véhicule équipé pour les chefs d'intervention. **M. Binet** précise que c'est un projet, qui est en bonne voie de réalisation entre les 3 communes. **M. Dethiollaz** explique que le projet consiste à acheter un véhicule pour les 3 communes; ce véhicule suivra les CI. Chaque commune doit couvrir annuellement 17 semaines de piquet CI. Pour que le CI puisse se rendre sur les lieux du sinistre, il est suggéré de l'équiper d'un véhicule avec tout le matériel nécessaire (signalisation, communication). Ce véhicule serait inscrit dans la convention.

Le PV de la commission est approuvé, sous réserve des modifications précitées, par 13 oui, avec 1 abstention.

• **Espaces publics, routes et environnement du 30 mai 2016**

Le Président transmet la présidence de la séance à son vice-président, le temps de commenter le rapport de la commission espaces publics, routes et environnement du 30 mai 2016. La commission propose, à l'unanimité, de voter le crédit d'investissement de Frs 190'000 pour la réfection du chemin du Martinet et de réaliser les travaux. Elle a par ailleurs reçu différentes informations (cf. PV).

M. Tièche évoque la fibre optique privée, qui serait active dès 2019. **M. Baudin** précise que ce ne sera pas une fibre optique complète mais une augmentation assez conséquente du débit.

La proposition de la commission étant reprise dans le point suivant, elle n'a pas à être votée par le CM.

Le Président reprend la présidence de la séance.

7. Projets de délibération

- *Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit pour la partie communale de la réfection de l'enrobé bitumineux du chemin du Martinet dans le cadre des travaux d'installation d'un collecteur primaire menés par les Services industriels de Genève (SIG)*

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu les travaux entrepris par les SIG sur le chemin du Martinet visant à la création d'un collecteur d'eau usées reliant le quartier de Gennecy, ainsi que le hameau d'Epeisses (commune d'Avully) à la nouvelle station d'épuration des eaux de Chancy,

vu la nécessité de réfectionner l'entier du tronçon concerné par ces travaux, selon l'expertise menée par le Bureau d'ingénieurs Ertec SA,

vu les directives en vigueur concernant la quote-part de l'enrobé devant être assurée par le propriétaire de la voie sous laquelle le collecteur va être créé,

vu que le chemin du Martinet est propriété de la commune d'Avully,

vu les plans et détails fournis par les SIG, maître d'ouvrage (MO), et les discussions qui ont eu lieu entre le MO et la commune,
sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par, décide:

1. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 190'000.-, destiné à financer la partie communale de l'enrobé qui sera posé sur le chemin du Martinet suite aux travaux de fouilles rendus nécessaires par la création d'un nouveau collecteur primaire par les SIG.
2. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 190'000.-.
3. De comptabiliser la dépense et les recettes dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant final, déduction faite des éventuelles recettes, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.0.331 dès 2017.

La délibération est acceptée par 13 oui et 1 abstention.
--

8. Questions orales / écrites

Néant

9. Divers

- **Mme Papaioannou** demande que le chemin des Ecoliers (du Moulin-Roget jusqu'à l'école), qui est très utilisé mais se trouve dans un état pitoyable, soit nettoyé plus souvent (en tout cas 1 fois par semaine). **Mme Maison** verra ce qu'il en est et fera en sorte que ce chemin soit dans un état plus correct. M. Gillabert demande depuis combien de temps ce chemin n'a pas été entretenu. Mme Maison ne peut pas répondre.
- **M. Binet** demande que les points supplémentaires apportés aux ordres du jour des séances de Conseil municipal soient annoncés plus à l'avance, pour être inscrits à l'OJ. **Mme Jendoubi** a reçu la documentation relative à cette demande de naturalisation en fin de semaine passée. Du fait de la pause estivale de 2 mois, elle ne voyait pas l'utilité de garder ces demandes en suspens tout ce temps. **Le Président** relève que les membres du CM sont libres d'ajouter des points. L'ajout de ce point a en l'occurrence été accepté en début de séance.
- **M. Dethiollaz** revient sur une requête formulée, qui avait obtenu réponse dans le PV du 21 janvier 2016 (page 5). M. Dethiollaz donne lecture de ce paragraphe : « **M. Dethiollaz** remercie la Mairie pour la réponse apportée concernant les véhicules stationnant sans plaque devant les habitations de la route d'Epeisses. Il y a quelques années, les régies louaient ces places. Elles y ont renoncé par la suite, considérant qu'il s'agissait du domaine public. **Mme Maison** répète la réponse donnée, à savoir que la parcelle en question est privée ». A ce jour, des véhicules sans plaque (dont certains n'ont pas bougé depuis longtemps) stationnent toujours sur cette parcelle privée, qui appartient à la commune d'Avully. Qu'est-il donc possible de faire ? **Mme Maison** regardera ce qu'il en est. **M. Gandolfo** relève que cette parcelle, qui relève du domaine privé communal, est soumise à la même réglementation que toute autre parcelle sises en domaine privé. **M. Fuser** en déduit que le propriétaire peut déposer plainte.
- **M. Tièche** trouverait sympathique d'aménager les giratoires (communaux ou cantonaux), même si l'entretien incombe ensuite à la commune. Cet objet pourrait être envoyé en commission des routes. **M. Binet** relève que la commune n'a pas le droit de mettre ce qu'elle veut sur ces giratoires. Au regard de la manière dont les grands giratoires du Canton sont aménagés, **M. Fuser** imagine que l'on peut y mettre ce que l'on veut, sous réserve que le projet soit accepté.
- **M. Dethiollaz** demande à recevoir plus d'informations de la part de l'Exécutif. Au dernier Conseil, il a évoqué le Presbytère, pour savoir où en était l'avancement du projet. L'exécutif a répondu qu'il attendait le retour du dépôt de l'autorisation. Une semaine après, M. Dethiollaz a pourtant lu dans la Feuille d'Avis officielle que la Commune d'Avully avait déposé 2 appels d'offre publique. Le dernier CM aurait été l'occasion d'en parler. **Mme Maison** rappelle que ce

point a été évoqué hier en commission des bâtiments. Ce dépôt résulte d'une volonté d'avancer de l'architecte. Tout le monde peut se renseigner sur l'état de situation du projet sur Sadconsult (site cantonal). M. Cosandey suit ce projet avec l'architecte et Mme Scheibler. L'exécutif ne peut pas venir avec la moindre petite information qui est donnée sur ces projets ; il se limite à communiquer sur les éléments importants et concrets. Mme Scheibler signale que les Conseillers municipaux sont aussi habilités à lire la Feuille d'Avis.

- **M. Dethiollaz** remercie les auteurs du Journal communal. Un article y parle de la déchetterie d'Eaumorte et du Plan de gestion des déchets 2014-2017, qui prévoit de parvenir à un taux de recyclage de 50%. La photo illustrant cet article démontre que tous les terriers creusés dans ce point de recyclage ne sont pas équipés. **Mme Maison** souligne que ce point a été abordé en Conseil municipal et en commission. Les explications ont été données. **Le Président** ajoute que le règlement, qui est en cours de mise en place, devrait permettre de finaliser et de compléter le dispositif.
- **Mme Schäfer** demande s'il serait possible de faire en sorte que les clients du café se garent ailleurs (école ou autre). **M. Fuser** indique qu'une signalisation pourrait être mise en place, pour indiquer « parking de l'école ». **M. Fuchs** suggère de traiter de la question en commission des routes.
- **M. Gandolfo** annonce qu'une mise à jour des CMNET des Conseillers municipaux devra être effectuée, par le biais d'un lien qui sera envoyé ou en venant à la Mairie.

10. Examen d'une demande de naturalisation

L'huis-clos est prononcé par **le Président**.

Fin de séance : 20h45

Signatures :

Le Président

La Secrétaire